



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2024-038

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la Creuse / Bureau des Élections et de la Réglementation**

23-2024-04-03-00001 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement  
secondaire aux porteurs de cartes achat **??** émargeant sur les budgets HT2  
de la préfecture de la Creuse (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2024-04-03-00001

Arrêté portant délégation d'ordonnancement  
secondaire aux porteurs de cartes achat  
émargeant sur les budgets HT2 de la préfecture  
de la Creuse

**ARRÊTÉ**  
**portant délégation d'ordonnancement secondaire aux porteurs de cartes achat**  
**émargeant sur les budgets HT2 de la préfecture de la Creuse**

La préfète de la Creuse,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 15 mars 2023 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2022-07-19-00001 du 19 juillet 2022 portant délégation d'ordonnancement secondaire aux porteurs d'une carte achat dans le cadre de la gestion du budget opérationnel de programme (BOP) 354 « *administration territoriale de l'Etat* » (hors titre 2) à la préfecture de la Creuse ;

Considérant qu'à la suite des modifications intervenues dans l'administration territoriale du département de la Creuse, il y a lieu de procéder à l'actualisation de la délégation des porteurs de cartes d'achat en matière d'ordonnancement secondaire ,

**ARRÊTE :**

**Article 1er :**

Délégation d'ordonnancement secondaire concernant les dépenses effectuées au titre du BOP 354 « *administration territoriale de l'Etat* » est attribuée aux personnes mentionnées dans le tableau ci-après :

| <b>Fonction</b>  | <b>Nom du porteur</b>      |
|--|----------------------------|
| Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse   | M. Ottman ZAIR             |
| Sous-préfète d'Aubusson  | Mme Anaïs GRASSIN          |
| Directeur de cabinet de la préfète   | M. Benoît BAYARD           |
| Sous-préfète chargée de mission  | Mme Anne GEVERTZ           |
| Adjointe au Directeur de cabinet de la préfète   | Mme Maryse ROBERT          |
| Directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse par suppléance (SGCD)   | M. Franck MARTINIE         |
| Chef du service « Budget-Finances-Achats » au SGCD   | M. José JOURDAN            |
| Intendante de la résidence préfectorale  | Mme Béatrice MOREAU        |
| Gestionnaire budget à la sous-préfecture d'Aubusson  | Mme Claude DEMEYER         |
| Directrice départementale des territoires de la Creuse   | Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET |
| Directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations de la Creuse | Mme Emmanuelle THILL       |

**Article 2 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse.

L'arrêté préfectoral n° 23-2022-07-19-00001 du 19 juillet 2022 est abrogé à compter de la même date.

**Article 3 :**

M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse, Mme. la sous-préfète d'Aubusson, M. le directeur de cabinet de la préfète et M. le directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 3 avril 2024

La préfète,

Anne FRACKOWIAK-JACOBS